



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements sous contrat

Question écrite n° 28238

Texte de la question

M. Jean-Luc Moudenc interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des écoles Calandreta. Ces établissements ont pour objectif de transmettre la langue et la culture occitane aux enfants en assurant leur scolarisation en immersion dès la maternelle. Le mouvement Calandretas dispose de quatre écoles en Haute-Garonne. Les dotations de l'État ont été réduites alors que le nombre d'élèves scolarisés dans les établissements de ce mouvement a augmenté de 39 % depuis 2007. Ainsi, à l'heure actuelle, 13 % des effectifs primaires, soit plus de 400 enfants, sont à la charge complète du mouvement Calandreta. Ce mouvement est dans une situation des plus préoccupantes. Aussi, la création de postes dans ces établissements est nécessaire. En conséquence, appuyant la demande du mouvement, il lui demande sa position sur l'ouverture de nouveaux postes dans les écoles et collèges du mouvement Calandreta.

Texte de la réponse

La Confédération occitane des écoles laïques Calandretas regroupe des établissements privés dont la plupart sont dotés de classes sous contrat. L'État alloue à ces classes des moyens d'enseignement en emplois de professeur. Le calcul et la répartition de ces moyens entre académies s'effectuent dans le cadre d'une concertation annuelle avec les responsables de la Confédération au niveau national et après consultation des six recteurs d'académie concernés. Entre les rentrées scolaires 2007 et 2012, la démographie scolaire dans les classes sous contrat des établissements de la Confédération est passée de 2 153 à 2 922 élèves, presque exclusivement dans le premier degré. Au cours de la même période, les mêmes classes ont bénéficié de 29,5 emplois supplémentaires pour accompagner cette augmentation d'élèves. A la rentrée scolaire 2012, l'État rémunérait 151 emplois d'enseignants au sein des établissements de la Confédération. Par conséquent, les élèves des classes sous contrat des établissements de la Confédération sont, en moyenne, 19,9 par classe alors que la moyenne des élèves par classe dans l'enseignement privé sous contrat et dans l'enseignement public était, à la rentrée de 2011, de 26 en maternelle et 22,7 en CP-CM2. A la rentrée de septembre 2013, les établissements privés du premier degré relevant de la Confédération bénéficient de 5 emplois supplémentaires dans les académies de Bordeaux (1 emploi), Clermont-Ferrand (1 emploi), Montpellier (2 emplois) et Toulouse (1 emploi). L'effort en moyens pour les établissements de la confédération reste donc important.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Moudenc](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28238

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5708

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11398